RCS : LE PUY
Code greffe : 4302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 00196
Numéro SIREN : 380 199 257
Nom ou dénomination : AUTOCARS GOUNON

Ce dépôt a été enregistré le 03/12/2018 sous le numéro de dépôt A2018/002556

GTC Le Puy en Velay

Bordereau de numérisation d'un acte

AB4302219565

SIREN : **380 199 257**

N° GESTION : **1990B00196**

RAISON SOCIALE : AUTOCARS GOUNON

TYPE PIECE : Actes du dépôt n°A2018/002556 déposé le 03/12/2018

REF. PIECE : Décision(s) de l'associé unique du 03/09/2018

DATE BORDEREAU : 22/01/2019

AB4302219565

AUTOCARS GOUNON
Société par actions simplifiée au capital de 217 548 euros
Siège social : Route de Saint Agrève - 43190 TENCE
380 199 257 RCS LE PUY EN VELAY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 3 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le trois septembre,
A dix heures,

La Société **CERVIN**
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 400 000 €
Siège social : 40 Rue du Parc Saint Jean – 69220 SAINT-JEAN-D'ARDIERES
820 509 180 RCS VILLEFRANCHE-TARARE
Représentée par Monsieur Jean-Sébastien BARRAULT, Président

Associée unique et Présidente de la société **AUTOCARS GOUNON**,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :
- Démission du Directeur Général,
- Démission du Gestionnaire de transport,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique,

après avoir rappelé qu'en vertu des articles 14 et 15 des statuts de la Société AUTOCARS GOUNON, la Présidente dispose des pouvoirs pour la nomination du Directeur Général et que la Société CERVIN est à la fois Associée unique et Présidente,

. prend acte de la démission de Monsieur Patrice ARMAND de son mandat de Directeur Général à effet du 31 août 2018,

. décide de ne pas nommer de Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,

. constate en conséquence qu'à compter du 31 août 2018, les seuls mandataires sociaux de la Société sont la Société CERVIN, Présidente, et Monsieur Jean-Sébastien BARRAULT, Directeur Général.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique,

. prend acte de la démission de Monsieur Patrice ARMAND de ses fonctions de Gestionnaire de transport pour l'activité de transport public routier de personnes à effet du 31 août 2018,

. décide de ne pas nommer à ce jour de nouveau gestionnaire de transport, étant précisé que la Société entreprendra une démarche auprès de la DREAL AUVERGNE pour l'obtention d'un délai pour régulariser sa situation concernant la désignation d'un gestionnaire de transport et qu'en conséquence la Société AUTOCARS GOUNON peut pendant ce délai demeurer inscrite au Registre du transport public routier de personnes et donc exploiter légalement son activité de transport public routier de personnes.

TROISIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique (également Présidente) a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'associée unique Présidente
Société CERVIN
J-S. BARRAULT

